

Le rôle de l'éducateur

en Maison d'Enfant à Caractère Sociale

Joël FISCHER

Juillet 2008

L'éducateur

L'éducateur spécialisé intervient auprès d'enfants ou d'adolescents souffrant de problèmes familiaux, scolaires, médicaux ou de troubles du comportement. Il s'occupe aussi d'adultes en difficulté sociale ou physique et de personnes en situation de handicap ou déficience mentale.

Son objectif est de préserver ou restaurer l'autonomie de ces personnes en les valorisant par un accompagnement collectif ou individualisé.

J'ai travaillé auprès de jeunes âgés de dix à vingt ans atteints d'un handicap mental en Institut Médico-Éducatif (IME), ainsi qu'en Centre Aide par le Travail (CAT) maintenant appelé Établissement Social Aide au Travail (ESAT) accueillant des adultes handicapés mentaux. Pour pouvoir découvrir un autre aspect du travail de l'éducation spécialisée j'ai effectué mon stage dans une Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS).

L'autonomie

L'éducateur spécialisé travaille principalement sur l'acquisition de l'autonomie du public qu'il a en charge. Voici une définition de ce terme pour mieux comprendre le sens de ses actions :

« L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en se donnant sa propre loi ; l'autonomie est une liberté intérieure, une capacité à choisir de son propre chef, sans se laisser dominer par ses tendances, ni se laisser dominer de façon servile par une autorité extérieure. Cependant, l'autonomie est à construire dans l'éducation : aucun humain ne saurait être autonome "naturellement". La première forme d'autonomie consiste, pour un enfant, à devenir capable de se conduire en tenant compte des règles fixées par l'environnement social »¹.

Le travail éducatif sera différent en fonction des personnes accueillies, s'il s'agit d'adultes handicapés, d'enfants orphelins ou de personnes alcooliques par exemple.

Le lieu de stage

La Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) où j'ai fait mon stage accueille vingt jeunes qui ont entre seize et vingt et un ans et fait partie d'une fondation qui possède plusieurs structures à travers la France.

Certains jeunes sont accueillis en foyer mixte avec un éducateur en permanence sur les lieux, alors que d'autres sont logés dans des studios ou appartements. Ils ont tous une chambre individuelle pour favoriser l'intimité. L'équipe se compose d'un directeur, d'une chef de service, d'une psychologue, de neuf éducateurs répartis sur le foyer et sur les appartements, d'une maîtresse de maison et d'un homme d'entretien.

Lors de mon stage, j'ai plus particulièrement suivi les jeunes vivants en appartement. Mes remarques sur le rôle de l'éducateur spécialisé concerneront donc plus particulièrement le travail auprès de ces jeunes, même si la base du travail éducatif reste identique : la recherche de l'autonomie des personnes.

Les jeunes accueillis

Les jeunes qui ont entre seize et dix-huit ans sont orientés vers cette structure par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou une décision de justice pour leur protection. Les objectifs de leurs placements sont d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux jeunes confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives pouvant compromettre gravement leur équilibre.

Avant d'être accueillis en MECS, ils étaient dans d'autres foyers, en familles d'accueil ou dans leur propre famille.

Les jeunes ayant entre dix-huit et vingt-et-un ans ont fait une demande écrite auprès de l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'un contrat jeune majeur qu'ils ont signé. Cette mesure renouvelable plusieurs fois, d'une durée de trois mois à un an, vise à apporter un soutien nécessaire aux jeunes n'ayant pas les ressources ou le soutien familial suffisant. Ce contrat peut prendre fin à n'importe quel moment du fait du jeune majeur ayant sollicité la mesure ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance l'ayant attribuée.

Chaque jeune doit avoir un projet de vie en arrivant dans un appartement. Ce projet diffère du contrat jeune majeur mais en suit les grandes lignes. Il est interne et permet aux jeunes et aux éducateurs d'avoir une ligne de travail. En général il s'appuie sur une formation, un emploi ou un besoin d'accompagnement pour certains gestes de la vie quotidienne. L'éducateur référent et le jeune rédigent ce contrat ensemble à son arrivée et le réactualisent chaque année. Le non respect volontaire de son projet peut provoquer la fin de son accueil au sein des appartements ou de la structure.

Les actions menées par les éducateurs

L'objectif de l'accueil est d'une part de palier au problème de logement et d'éducation qu'ils ne peuvent avoir au sein de leurs familles mais aussi de préparer leur avenir. Je trouve l'image du « sas » assez représentative de l'hébergement en appartement mis en place. Les jeunes arrivent généralement à leur majorité et restent jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans maximum. Cette période de quelques mois joue un rôle important de préparation avant la vie seul. L'équipe éducative travaille avec l'éducateur référent de l'ASE et parfois, si cela est possible, avec la famille pour améliorer l'accompagnement du jeune.

La présentation de quelques actions mises en place par les éducateurs illustre leur rôle auprès des jeunes accueillis.

Les permanences

Les différents appartements se situent dans plusieurs quartiers de la ville, l'un d'eux a été aménagé en bureau pouvant accueillir des rencontres ou des réunions, permettant également aux éducateurs de recevoir les jeunes en entretien individuel. Les mardis et jeudis soir une permanence y est tenue de dix-neuf heures à vingt-et-

une heure. Les jeunes sont tenus d'y assister à raison d'une fois par semaine minimum.

Ces temps mis en place permettent aux éducateurs de vérifier que tout va bien, qu'il n'y a pas de conflit de co-hébergement, de soucis dans la vie quotidienne ou encore au travail. Certains jeunes ont des horaires décalés et c'est parfois le seul moment où ils peuvent voir les éducateurs.

Ces permanences sont souvent les uniques moments où les éducateurs peuvent observer les jeunes dans un lieu collectif. Ces temps passés en groupe révèlent souvent une facette de la personnalité des jeunes accueillis. Les jeunes ne se comportent pas de la même manière quand ils reçoivent dans leur appartement ou quand ils sont devant les autres. Ces rencontres peuvent, par exemple, aider à comprendre le comportement négatif d'un jeune repéré par ses professeurs de lycée. Une attitude provocante, incitant à l'affrontement avec les autres peut être reprise. Le jeune se comporte généralement dans le groupe de la même manière que dans la société.

Il est important que les éducateurs apprennent à connaître les jeunes pour pouvoir travailler avec eux, leur tenue ou réaction dans un groupe. Les comportements déviant sont repris sur le champ, puis rediscuté en individuel.

Ces rencontres permettent également aux éducateurs de vérifier les tickets de caisses et de donner l'argent pour les quinze jours suivants pour permettre au jeune de vivre. Celui-ci est décomposé en quatre parties : un budget pour l'alimentation, un pour l'entretien et l'hygiène, un autre pour les vêtements et un dernier pour l'argent de poche. Les éducateurs ne donnent l'argent qu'après avoir contrôlé les tickets de caisse pour s'assurer de la bonne gestion et également pour pouvoir donner des conseils. Les jeunes sont majeurs et ont donc certaines libertés, en revanche, l'argent leur étant donné par la fondation, ils doivent rendre compte de l'utilisation qu'ils en font.

Le directeur, la chef de service, ou le psychologue assistent parfois à ses permanences. Ces temps particuliers permettent d'aborder des sujets pratiques ou sous un regard différent en fonction des intervenants. Leurs interventions permettent également aux éducateurs d'avoir un regard extérieur pour faire apparaître des aspects des jeunes non détectés par le personnel de terrain ou de proposer de nouvelles pistes de travail. Les jeunes qui sont accueillis depuis plus longtemps s'habituent au fonctionnement et ne semblent plus progresser, ces regards extérieurs ont alors pour rôle de provoquer une nouvelle forme d'accompagnement.

Le contrôle des appartements

Chaque jour, en général, les éducateurs visitent les appartements pour vérifier si le jeune est bien parti travailler selon son emploi du temps et l'état général de l'appartement. Les éducateurs ont les clefs de chaque appartement et peuvent donc entrer même si le jeune est absent. Cette « intrusion » dans la vie intime du jeune a plusieurs buts. Elle devrait l'encourager à toujours garder son appartement propre ou tout au moins rangé. Dans la cuisine, le réfrigérateur dévoile la manière de

s'alimenter du jeune. Cette visite permet de contrôler l'état du mobilier pour pouvoir prévoir des réparations si nécessaire. Enfin elle lui signifie que cet appartement est un prêt et qu'il ne doit pas prévoir d'y rester toute sa vie.

Quand le jeune est absent les éducateurs écrivent un petit mot pour signifier leur passage.

Ces visites d'appartement de jeunes majeurs peuvent sembler choquantes au premier abord mais sont nécessaires pour la sécurité et pour l'acquisition de l'autonomie. Le jeune est confié à la fondation par l'ASE, elle est donc responsable de son bien-être. Le jeune a besoin d'être aidé pour gérer correctement son appartement, son alimentation, son travail...

Les éducateurs n'étant pas sur place, les visites régulières sont nécessaires et se planifient en fonction des besoins de chaque jeune.

Les rendez-vous individuels

Le jeune peut demander un rendez-vous aux éducateurs s'il en ressent le besoin. Un éducateur a la référence de quelques jeunes et est plus particulièrement responsable de leur suivi. Avant, et parfois également après chaque fin de contrat jeune majeur, une rencontre est organisée pour faire un bilan des mois écoulés et parler des projets. Quand le jeune rencontre des difficultés, il ne s'en rend pas toujours compte, les rendez-vous sont plus fréquents et s'organisent parfois avec le psychologue. Certains jeunes ont du mal à gérer leur passé familial qui les fait souffrir. La rencontre ponctuelle avec le psychologue permet d'amorcer un travail sur soi avant d'être orienté vers un thérapeute extérieur à la fondation. Le psychologue apporte également son regard sur le jeune pour aider les éducateurs à le comprendre et l'aider.

L'écriture des rapports

A chaque fin de contrat de jeune majeur, l'inspecteur de l'ASE reçoit le jeune et généralement l'éducateur référent pour définir une reconduction éventuelle et fixer une durée entre trois mois et un an. A cet effet les éducateurs rédigent un rapport précisant le comportement général du jeune, sa gestion du quotidien, sa motivation à aller de l'avant, son travail, son besoin éventuel d'aide éducative. Ce rapport est un support nécessaire pour l'inspecteur qui ne connaît pas forcément le jeune. C'est également un support important pour apprécier l'évolution du jeune.

La prise en compte de la majorité

L'éducateur doit prendre en compte la majorité des jeunes accueillis. Il a alors avec eux, un rôle d'écoute, de conseil tout en représentant l'autorité de la fondation. Il va pouvoir les conseiller sur une orientation professionnelle ou la gestion de son argent de poche, mais aura plus de poids s'il s'agit de leur projet signé. Le jeune a choisi de travailler avec l'équipe éducative, il est acteur de l'aide qu'il reçoit. Il peut demander des conseils, et les appliquer ou non selon son jugement propre.

Les sanctions

Chaque jeune signe un règlement à son arrivée définissant ce qui est autorisé ou non dans un souci de protection individuelle et collective, mais aussi d'apprentissage.

L'autonomie passe également par l'obéissance aux lois. Le jeune, comme tout être humain, a besoin de cadre pour bien vivre en société. La sanction reste l'ultime outil pour signifier la gravité de l'acte. L'éducateur, en plaçant la sanction, peut écouter et essayer de comprendre le jeune pour l'aider à progresser. Le jeune peut, en fonction de la gravité, se voir interdit de recevoir dans son appartement, recevoir un avertissement signifié par le directeur ou être averti d'une fin d'accueil par exemple. L'objectif de la sanction n'est pas de le mettre en difficulté mais de lui apprendre à respecter les règles de vie en société.

La place de l'éducateur

Une des difficultés de l'éducateur, dans le travail avec ces jeunes est de ne pas se substituer à la famille. L'éducateur reste un professionnel qui doit, pour pouvoir agir, savoir garder ses distances.

Lors de mon stage, tous les jeunes étaient majeurs, vivaient seuls ou à deux dans un appartement, cela n'empêchaient pas certains d'entre eux de se rapprocher des éducateurs par manque d'affection. L'éducateur et le jeune ont besoin d'une certaine proximité, d'une certaine confiance pour pouvoir travailler ensemble. La limite doit être clairement définie par l'éducateur qui doit rester maître de son action pour le bien des jeunes. L'objectivité, même si elle n'est jamais totale, permet à l'éducateur d'analyser et d'agir en fonction des besoins du jeune. Une proximité et une exclusivité trop grande entre un jeune et un éducateur ne permettront pas d'avoir la distance suffisante pour agir.

Les jeunes sollicitent souvent l'éducateur pour recevoir une aide. L'éducateur doit alors, pour permettre à la personne qu'il accompagne d'acquérir davantage d'autonomie, juger avec chaque jeune sa façon de l'aider, jusqu'où il doit aller sans agir à sa place. Le jeune passe quelques mois à quelques années dans cette structure pour apprendre à se débrouiller seul dans l'avenir. Le jeune majeur doit donc dès à présent apprendre à agir seul, l'éducateur étant là pour lui donner des conseils, l'encourager, contrôler et veiller au bon déroulement de ses actions.

Conclusion

Comme nous avons pu le voir, l'éducateur spécialisé, au sein des appartements de la MECS doit créer des liens avec le jeune pour apprendre à le connaître. Il observe et réunit des informations pour essayer de comprendre son comportement. Il peut ensuite l'accompagner dans certaines démarches, donner des conseils et je crois aussi montrer l'exemple. Il peut lui faire part de ses remarques pour l'aider à progresser vers une plus grande autonomie. Il représente l'autorité directe et doit, à ce titre, veiller au respect des règles de vie. L'éducateur spécialisé travaille en équipe avec d'autres éducateurs et le psychologue par exemple. Cela lui permet d'inscrire ses observations sur des rapports décrivant le jeune, dont il a la charge auprès des instances supérieures telle que l'ASE et de repérer son évolution dans le temps.